



Conseil Communautaire
27 septembre 2018
Damparis – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 67
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 80
Date de la convocation : 19 septembre 2018
Date de publication : 05 octobre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 111/18

Objet

Location de terrain pour la station Hydrogène

Secrétaire de séance

Jean-Louis MIGNOT

Rapporteur :

Jean-Louis BOUCHARD

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, JP Lefèvre, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

Par délibération n°GD30/17 du 23 mars 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé le principe d'implantation d'une station de distribution d'hydrogène au sein du Pôle INNOVIA.

Dans cette perspective, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a fait l'acquisition de la station de distribution d'hydrogène auprès de l'UTBM, et du terrain d'assiette du projet (contenance 2 348 m²) auprès de SEDIA, au tarif de 40 000 €. Des travaux de viabilisation de la parcelle se déroulent actuellement en vue d'accueillir cet équipement. Par ailleurs, des contacts sont en cours avec les entreprises du bassin dolois en vue du développement d'une flotte de 5 Kangoo H2, en plus des véhicules déjà en circulation (La Poste et Inovyn).

En phase préalable de mise en place, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'APRISTHY se sont entourés des expertises de deux partenaires locaux membres de l'APRISTHY, INOVYN (qui a mis en service la première station de distribution d'hydrogène de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, désormais à l'arrêt) et COLRUYT, via sa filiale DATS 24, distributeur de carburant. L'entreprise, qui a déjà développé sur son siège de Halle (Belgique) une station de distribution et une flotte de véhicules hydrogène, se porte volontaire pour assurer l'exploitation de la station de distribution de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole lors de sa mise en service.

Il est donc proposé de confier à COLRUYT l'exploitation de la station de distribution d'hydrogène, par le biais d'un contrat de bail portant sur la location du terrain d'assiette. Cela implique que la gestion est librement assurée, à son profit propre, par l'opérateur économique, sans contrôle ou intervention de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En contrepartie du caractère expérimental de la démarche et des investissements que l'exploitant devra réaliser pour assurer la bonne exploitation de l'équipement (monitoring, vidéosurveillance, comptage...), il est proposé que cette location soit consentie à titre gracieux, pour une durée initiale de 3 ans. Aux termes de cette période, et en fonction de l'évolution envisagée de l'équipement et du site, un loyer annuel de 10 000 € pourrait être proposé.

Il est entendu que, durant la durée du bail, COLRUYT sera assujéti à la taxe foncière et à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIE** l'exploitation de la station de distribution d'hydrogène, propriété de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et située sur le Pôle INNOVIA, à la société COLRUYT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le bail à intervenir avec la société COLRUYT pour la location du terrain sur lequel l'équipement est implanté, établi à titre gracieux pour une durée initiale de 3 ans.

Fait à Damparis,
Le 27 septembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction du Développement économique
- Trésorerie Principale
- Colruyt

